

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 11

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Juin 2024
--

L'an deux mil vingt- quatre et le vingt-sept juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Pierre DURAND - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Olivier AIGLON (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fanny CHABRAN

D/2024-054

Objet de la délibération : Modification des Tarifs appliqués au service Espace jeunes

Madame la Maire présente les propositions de tarifs de l'Espace Jeunes, qui s'appliqueraient à compter de cette nouvelle année scolaire. Elle explique que suite à un contrôle CAF, a été soulevée la nécessité de mettre en place une cotisation, désormais nécessaire afin de percevoir la prestation de service.

La commission Vivre Ensemble qui s'est réunie le mercredi 17 avril et le lundi 6 mai propose donc une cotisation de 2 euros par jeune et par an.

Par ailleurs, suite aux échanges intervenus au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal, les propositions de tarifs ont été retravaillées comme suit, avec la collaboration du responsable :

Activités (yzeronnais et non yzeronnais)

Quotient familial	1/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Activités : principe de calcul	-10%	-5%	0%	5%
Activité à : 5 euros	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,25 €
Activité à : 10 euros	9,00 €	9,50 €	10,00 €	10,50 €
Activité à : 15 euros	13,50 €	14,25 €	15,00 €	15,75 €
Activité à : 20 euros	18,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €
Activité à : 25 euros	22,50 €	23,75 €	25,00 €	26,25 €
Activité à : 30 euros	27,00 €	28,50 €	30,00 €	31,50 €
Activité à : 35 euros	31,50 €	33,25 €	35,00 €	36,75 €
Activité à : 40 euros	36,00 €	38,00 €	40,00 €	42,00 €
Séjours compris entre 101 euros et + : principe de calcul	-10%	-8%	8%	10%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que la facturation des activités et séjours organisés par l'Espace jeunes sera fixée comme ci-dessus exposée à partir de l'année scolaire 2024-2025,

DIT que les activités supérieures à 40 euros feront l'objet d'une décision de Madame la Maire.

PRECISE qu'une cotisation de 2 € par jeune et par an sera facturé en sus,

RAPPELLE que sont acceptés les règlements par chèques, espèces, virements bancaires, prélèvements automatiques,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire - 2 JUIL. 2024
Après dépôt en Préfecture le : - 2 JUIL. 2024
Publication ou notification du : - 2 JUIL. 2024
Publication site internet le : - 2 JUIL. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 01/07/2024